L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS

DIMANCHE, 21 DÉCEMBRE 1879

CHAMBRES FRANÇAISES.

Interpellation Brisson.

Incident Cassagnac.

Séance du 4 Décembre.

(Suite, voir l'Abeille d'hier.)

Après le discours de M. Waddington que nous reproduisons hier, la parole a été donnée à M. Fiequet.

Discours de Mr. Fiequet.

Mr. Fiequet dit qu'il y a eu depuis quelques jours des pourparlers entre les députés de la Gauche ; c'est le premier ministre qui en a été le détenteur et qui est venu dire ce qui venait de se passer, mais il n'a pas formulé le désir. En présence d'explications aussi incomplètes, il appartient aux gens sérieux qui ne veulent pas jouer la comédie de dire s'ils considèrent donner un vote de confiance en connaissance cause. (Très bien ! à gauche.)

Discours de Mr. Ferry.

Mr. J. Ferry, ministre de l'instruction publique, répond que le ministère avait bien le devoir de s'entendre à cause qui assurément le pouvait légitimer de le remplacer qui serait, le cas échéant, leur programme de gouvernement. (Interruptions.)

Apportez-vous à la tribune une politique suffisamment différente de celle qui a été appliquée depuis deux ans ? Serait-elle meilleure et offrirait-elle chance de réunir une majorité ? (Approbation.)

Il ne faut pas croire que la question soit dans le conflit à une compétition de combinaisons aux fonctions ; elle est plus haute, car elle touche aux fondements mêmes du gouvernement sont engagés par l'acclamation du pays entier. C'est la question fondamentale, les progrès de la république sont en cause que le cabinet actuel, pour faire apparaître devant le pays la majesté, qui aussi engagé les yeux du pays ! (Bruits.)

Il y aurait lieu de tenir compte des attitudes du ministère dans les questions extérieures ; tout dernièrement on a pu voir que les affaires d'Orient étaient sérieuses, il y a toujours eu et il y a encore une entente complète entre les ministres sur les lois d'enseignement. Est-ce un motif pour assurément qu'il convient de changer à chevaux le moment ?

Il y a encore des changements à faire dans le personnel ; on ne le conteste pas. Mais ce n'est pas une question qui en puisse servir à la tribune. C'est avec les commissions que les ministres traitent les questions de personnel, et l'on ne renverse pas un ministère à propos de renvoyers bureaucrates.

Il y a une question plus délicate, c'est celle de la magistrature.

L'inamovibilité de la magistrature ne saurait être une barrière à la réforme organique qu'il faudra réaliser pour assurer le respect de la République. On ne peut pas dire qu'il y ait discussement sur ce point. Sur la quadruple, le ministère actuel n'est moins ou il faire acteur que ce qui existe, mais il faut attendre une action pour les juger. La législature actuelle est suffisamment pour exprimer les désirs des différents de l'avenir ; mais le gouvernement ne peut pas rester indifférent devant des manifestations et des impertinences. (Bruits à droite).

Incidents.

M. Paul de Cassagnac dit que si le ministre admettait ses paroles à des officiers, il recevrait leurs épaulettes sur la figure. (Bruit.—A l'ordre.)

M le président demande à Mr. de Cassagnac d'expliquer ses paroles.

M. P. de Cassagnac dit qu'il a cru avoir le droit de prononcer ces paroles, car, en présence de celles que le ministre de l'instruction publique a adressées à des officiers de l'armée française.

M. le président dit que ces paroles constituent une véritable injure et qu'il va consulter la Chambre sur l'application de la censure. (Bruit à droite.)

Il est de l'intérêt de tout le monde que le règlement soit respecté.

M. le président ajoute que M. Paul de Cassagnac donnera une véritable preuve de parlementarisme en retirant ses paroles.

M. Paul de Cassagnac dit que le ministre a parlé de l'impertinence des officiers de l'armée française, et qu'il aurait juste que le ministre retirât son mot. (Très bien ! à droite.)

L'orateur regrette qu'il n'y ait de sévérités que pour lui, et non pour le ministre. (Bruit.)

Si le mot impertinence est maintenu, l'orateur déclare qu'il maintient sa parole.

M. le président dit que les mots du ministre s'appliquent à des cas heureusement très rares dans l'armée française. (Très bien !)

La Chambre consultée, prononce la censure contre M. Paul de Cassagnac.

M. le ministre de l'instruction publique, reprenant son discours, dit qu'il a justement qualifié de véritables insultes adressées à la République par des officiers de l'armée territoriale.

Le ministre de la guerre a déféré ces officiers à des conseils d'enquête ; mais cela ne suffit pas. Une loi est nécessaire. Elle sera apportée à la Chambre. (Très bien !)

On a parlé de la situation du maréchal Canrobert. Cette situation n'est pas celle qu'on a dite. Le maréchal n'a aucun poste officiel et n'en aura aucun. C'est donc là un grief futile qu'on a invoqué.

Le ministère, dit-on, est hésitant, divisé, incapable de résolution.

L'orateur proteste énergiquement contre ces injustes accusations répandues, surtout par la presse, qui jouit d'une liberté illimitée. Tous les matins, les nouvellistes répètent au public que le cabinet est divisé ; ils le répètent au dedans et à l'étranger.

Le cabinet a été mis depuis la première heure jusqu'à la dernière, sur toutes les grandes questions ; il a été résolu pour les vouer à bien. Si ces explications ne suffisent pas à la majorité, si elle ne se juge pas représentée par le cabinet, qu'elle le dise et que chacun ait ici sa part de responsabilité. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

Le *Globe* résume ainsi la fin de la séance :

A la suite de ces deux discours ministériels, la cause du cabinet paraissait à peu près perdue, lorsqu'elle a été relevée avec beaucoup de talent et d'habileté par un jeune membre de la gauche républicaine, M. Devès.

M. Devès a supérieurement démontré que la seule question qui se posât consistait à savoir si l'on voulait briser l'union des gauches, sans avoir rien à mettre à sa place. Il ne s'agit pas de savoir si le ministère est parfait, mais s'il fait ce qu'il pouvait, et si dans l'état actuel du Parlement un autre ferait mieux. Il faut voir où l'on va et ne pas renverser un cabinet au nom de la théorie pure, lorsque la théorie pure appellerait nécessairement au pouvoir un homme politique que l'on refuse.

Il était dans le rôle de M. Devès de forcer la note des concessions promises par le gouvernement, pour l'engager au nom de la gauche et pour ramener ceux des députés que les déclarations ministérielles n'avaient point satisfaites. A vrai l'orateur a-t-il insisté sur la question de l'épuration du personnel et sur l'incompatibilité de la magistrature avec les termes auxquels nous ne saurions pour notre compte nous associer à aucun degré.

Quoiqu'il en soit, le langage de M. Devès, malgré certaines marques d'inexpérience, a été avec celui de M. Brisson le seul langage politique de la séance. Son contrastant avec celui de M. Jules Ferry a été celui d'un orateur parlementaire habile et mesuré dans la forme. Ce discours, qui est un début au moins sur la scène de la grande politique, fait beaucoup d'honneur à M. Devès et marque sa place dans une combinaison prochaine.

M. Fiequet, qui a répondu à M. Devès, ne nous a point paru avoir retrouvé son talent de mardi dernier. A vrai dire, la discussion était épuisée. M. Fiequet n'a pu la continuer qu'en reprenant avec quelques détails et quelques exemples nouveaux la thèse développée par M. Brisson sur l'insuffisance administrative et pernicieuse du cabinet. Il y a joint une apologie importune de l'assistée totale, et il a terminé en s'adressant aux ministres par cette pensée, vraiment ecclésiastique : " Vous nous demandez de déclarer que vous avez notre confiance. Que ne commencez vous, ministres du cabinet Waddington par avoir confiance en vous-mêmes, dans le pays et dans la République ?"

M. Lepère, ministre de l'intérieur, a succédé à M. Waddington et c'est expliqué avec diverses points particuliers à son département ministériel. Il était clair que M. Lepère ne montera à la tribune à cette heure avancée et après les discours de MM. Waddington et Jules Ferry que pour donner un témoignage à la satisfaction d'avoir été défendu par un membre de chacun des groupes parlementaires qu'il représente, y compris gauche, la gauche et l'Union républicaine. Il n'était pas nécessaire qu'il vînt dire ce que chacun sait ici sa part de responsabilité. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

Il y a encore des changements à faire dans le personnel ; on ne le conteste pas. Mais ce n'est pas une question qui en puisse servir à la tribune. C'est avec les commissions que les ministres traitent les questions de personnel, et l'on ne renverse pas un ministère à propos de renvoyers bureaucrates.

Il y a une question plus délicate, c'est celle de la magistrature.

L'inamovibilité de la magistrature ne saurait être une barrière à la réforme organique qu'il faudra réaliser pour assurer le respect de la République. On ne peut pas dire qu'il y ait discussement sur ce point. Sur la quadruple, le ministère actuel n'est moins ou il faire acteur que ce qui existe, mais il faut attendre une action pour les juger. La législature actuelle est suffisamment pour exprimer les désirs des différents de l'avenir ; mais le gouvernement ne peut pas rester indifférent devant des manifestations et des impertinences. (Bruits à droite).

Incidents.

M. Paul de Cassagnac dit que si le ministre admettait ses paroles à des officiers, il recevrait leurs épaulettes sur la figure. (Bruit.—A l'ordre.)

M le président demande à Mr. de Cassagnac d'expliquer ses paroles.

M. P. de Cassagnac dit qu'il a cru avoir le droit de prononcer ces paroles, car, en présence de celles que le ministre de l'instruction publique a adressées à des officiers de l'armée française.

M. le président dit que ces paroles constituent une véritable injure et qu'il va consulter la Chambre sur l'application de la censure. (Bruit à droite.)

Il est de l'intérêt de tout le monde que le règlement soit respecté.

M. le président ajoute que M. Paul de Cassagnac donnera une véritable preuve de parlementarisme en retirant ses paroles.

M. Paul de Cassagnac dit que le ministre a parlé de l'impertinence des officiers de l'armée française, et qu'il aurait juste que le ministre retirât son mot. (Très bien ! à droite.)

L'orateur regrette qu'il n'y ait de sévérités que pour lui, et non pour le ministre. (Bruit.)

Si le mot impertinence est maintenu, l'orateur déclare qu'il maintient sa parole.

M. le président dit que les mots du ministre s'appliquent à des cas heureusement très rares dans l'armée française. (Très bien !)

La Chambre consultée, prononce la censure contre M. Paul de Cassagnac.

M. le ministre de l'instruction publique, reprenant son discours, dit qu'il a justement qualifié de véritables insultes adressées à la République par des officiers de l'armée territoriale.

Le ministre de la guerre a déféré ces officiers à des conseils d'enquête ; mais cela ne suffit pas. Une loi est nécessaire. Elle sera apportée à la Chambre. (Très bien !)

On a parlé de la situation du maréchal Canrobert. Cette situation n'est pas celle qu'on a dite. Le maréchal n'a aucun poste officiel et n'en aura aucun. C'est donc là un grief futile qu'on a invoqué.

Le ministère, dit-on, est hésitant, divisé, incapable de résolution.

L'orateur proteste énergiquement contre ces injustes accusations répandues, surtout par la presse, qui jouit d'une liberté illimitée. Tous les matins, les nouvellistes répètent au public que le cabinet est divisé ; ils le répètent au dedans et à l'étranger.

Le cabinet a été mis depuis la première heure jusqu'à la dernière, sur toutes les grandes questions ; il a été résolu pour les vouer à bien. Si ces explications ne suffisent pas à la majorité, si elle ne se juge pas représentée par le cabinet, qu'elle le dise et que chacun ait ici sa part de responsabilité. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

Le *Globe* résume ainsi la fin de la séance :

A la suite de ces deux discours ministériels, la cause du cabinet paraissait à peu près perdue, lorsqu'elle a été relevée avec beaucoup de talent et d'habileté par un jeune membre de la gauche républicaine, M. Devès.

M. Devès a supérieurement démontré que la seule question qui se posât consistait à savoir si l'on voulait briser l'union des gauches, sans avoir rien à mettre à sa place. Il ne s'agit pas de savoir si le ministère est parfait, mais s'il fait ce qu'il pouvait, et si dans l'état actuel du Parlement un autre ferait mieux. Il faut voir où l'on va et ne pas renverser un cabinet au nom de la théorie pure, lorsque la théorie pure appellerait nécessairement au pouvoir un homme politique que l'on refuse.

Il était dans le rôle de M. Devès de forcer la note des concessions promises par le gouvernement, pour l'engager au nom de la gauche et pour ramener ceux des députés que les déclarations ministérielles n'avaient point satisfaites. A vrai l'orateur a-t-il insisté sur la question de l'épuration du personnel et sur l'incompatibilité de la magistrature avec les termes auxquels nous ne saurions pour notre compte nous associer à aucun degré.

Quoiqu'il en soit, le langage de M. Devès, malgré certaines marques d'inexpérience, a été avec celui de M. Brisson le seul langage politique de la séance. Son contrastant avec celui de M. Jules Ferry a été celui d'un orateur parlementaire habile et mesuré dans la forme. Ce discours, qui est un début au moins sur la scène de la grande politique, fait beaucoup d'honneur à M. Devès et marque sa place dans une combinaison prochaine.

M. Fiequet, qui a répondu à M. Devès, ne nous a point paru avoir retrouvé son talent de mardi dernier. A vrai dire, la discussion était épuisée. M. Fiequet n'a pu la continuer qu'en reprenant avec quelques détails et quelques exemples nouveaux la thèse développée par M. Brisson sur l'insuffisance administrative et pernicieuse du cabinet. Il y a joint une apologie importune de l'assistée totale, et il a terminé en s'adressant aux ministres par cette pensée, vraiment ecclésiastique : " Vous nous demandez de déclarer que vous avez notre confiance. Que ne commencez vous, ministres du cabinet Waddington par avoir confiance en vous-mêmes, dans le pays et dans la République ?"

M. Lepère, ministre de l'intérieur, a succédé à M. Waddington et c'est expliqué avec diverses points particuliers à son département ministériel. Il était clair que M. Lepère ne montera à la tribune à cette heure avancée et après les discours de MM. Waddington et Jules Ferry que pour donner un témoignage à la satisfaction d'avoir été défendu par un membre de chacun des groupes parlementaires qu'il représente, y compris gauche, la gauche et l'Union républicaine. Il n'était pas nécessaire qu'il vînt dire ce que chacun s